

**Vous devez prendre rendez-vous directement auprès d'un médecin agréé. Liste disponible sur le site internet de la préfecture [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr) \***

## Indispensable \*

**Vous vous présenterez à ce rendez-vous avec :**

- la **lettre de notification** fournie au préalable par la préfecture
- les **résultats de votre examen psychotechnique** de moins de 6 mois
- une pièce d'identité en cours de validité
- le **questionnaire médical** complété recto-verso
- le **certificat médical cerfa 14880\*02 PERMIS DE CONDUIRE – AVIS MEDICAL** complété par votre état-civil et votre adresse (partie 1), motif de la demande (partie 2), daté et signé au jour de l'examen médical (partie 8).  
Notice explicative disponible sur le site de la préfecture (cerfa n°51676#03)
- la copie du **récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul** réf. 44 .
- un règlement de **36 €**, montant de l'examen médical (non pris en charge par la sécurité sociale)

**\* Tout dossier incomplet sera rejeté.**

\* Pour accompagner le public, un point numérique est à disposition à la préfecture (4, rue Du Guesclin - Niort - Accueil principal) les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 (fermé le mardi). L'accompagnement de l'utilisateur est assuré par un médiateur numérique qui renseigne également par téléphone (standard de la préfecture : 05.49.08.68.68) tous les après-midi de 14h à 16h sauf le mardi.